



depuis
1993

tate & associés

Audit - Expertise Comptable - Etudes & Formation - Conseil

Fiduciaire de Coordination d'Audit et d'Expertise Comptable
www.tateassocies.com

Groupe

F I C A D E X

RÉPUBLIQUE DU NIGER
ÉCOLE DES MINES, DE L'INDUSTRIE ET DE LA GÉOLOGIE (EMIG)
CENTRE ÉMERGENT AFRICAIN ENVIRONNEMENT

MINIER (CEA-EM-EMIG)
CREDIT IDA N° 6511-NE et DON IDA D 534-NE

Rue du CHU LAMORDE, Commune V

B.P. 732 Niamey – Niger

Tél : (+227) 20 31 57 97/ 20 31 51 00

E-mail : emig@intnet.ne

Niamey – NIGER

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR L'ÉVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE

Exercice clos le 31 décembre 2022

Juin 2023

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT SUR L'EVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE- CRÉDIT IDA N°6511-NE et DON IDA D534-NE	03-04
1. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES	05-12
Organisation générale	06-08
Gestion des immobilisations	09
Planification et gestion budgétaire	09-10
Gestion comptable et financière	10-11
Passation des marchés	12
2. NOUVELLES RECOMMANDATIONS	13-15
Gestion fiscale	14
Organisation comptable	15



depuis
1993

tate & associés

*Audit * Expertise-Comptable * Conseil * Etudes & Formation -*

Fiduciaire de Coordination d'Audit et d'Expertise Comptable
www.tateassocies.com



FICADEX

Lomé, le 30 juin 2023

**Centre Émergent Africain Environnement
Minier (CEA-EM-EMIG)**

Rue du CHU LAMORDE, Commune V
B.P. 732 Niamey – Niger
Tél : (+227) 20 31 57 97 / 20 31 51 00
E-mail : emig@intnet.ne
Niamey – NIGER

Attention : Monsieur le Directeur du CEA-EM-EMIG

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT
SUR L'EVALUATION DU CONTRÔLE INTERNE
CRÉDIT IDA N°6511-NE et DON IDA D534-NE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022**

Monsieur le Directeur,

En exécution de la mission d'audit des états financiers du Centre Émergent Africain Environnement Minier (CEA-EM-EMIG) que vous avez bien voulu nous confier, nous avons, en conformité avec les normes internationales d'audit, procédé à une étude et à une évaluation du système de contrôle interne ainsi que des procédures comptables et administratives en vigueur.

L'audit couvre l'Accord de financement IDA (CREDIT N°6511-NE et DON D534-NE) du 08 mai 2020 entre l'Association Internationale de Développement (IDA) et la République du Niger.

L'évaluation que nous avons effectuée des procédures de contrôle interne ainsi que du système comptable et administratif de votre Centre a été indispensable à la bonne conduite de notre mission, car elle nous a permis de :

- a) juger de la fiabilité des procédures de contrôle interne et du système comptable et déterminer ainsi la nature, le calendrier et l'étendue des autres procédures de vérifications nécessaires pour la formulation de notre opinion sur les états financiers ;
- b) planifier et accomplir notre examen des états financiers.

Notre évaluation des procédures de contrôle interne et du système comptable dans le cadre de notre examen des comptes est effectuée sur la base de sondages sélectifs du système comptable et des informations afférentes,

et ne détecte pas nécessairement toutes les faiblesses du système. Elle nous a néanmoins permis de mettre en évidence certains aspects qui, à notre avis, sont susceptibles d'être améliorés et pour lesquels nous avons formulé des recommandations.

Nous tenons à vous remercier, Monsieur le Directeur du Centre et tous vos collaborateurs qui ont bien voulu coopérer au bon déroulement de notre mission.

Nous restons à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire que vous souhaiteriez obtenir sur le contenu de ce rapport et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre considération distinguée.

FICADEX-tate & associés



Adadé Tata TOMETY

Expert-comptable & financier diplômé
Commissaire aux comptes
Associé-Gérant



1. SUIVI DES RECOMMANDATIONS ANTERIEURES

Sur ***douze (12) recommandations*** formulées par l'auditeur dans son rapport au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021, quatre (04) ont été mises en œuvre, cinq (05) ont connu un début d'application et trois (03) ne sont pas appliquées.

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
ORGANISATION GÉNÉRALE						
1	Tenir régulièrement les réunions du Comité National de Pilotage en conformité avec les dispositions conventionnelles l'instituant.	<p>Réunion du COPIL</p> <p>Le Comité National de Pilotage (COPIL) dont la présidence est assurée par le MESR/I n'a pas tenu de réunions en 2020 et 2021, alors que l'Accord de financement et l'Arrêté portant sa création stipulent la tenue de deux (02) réunions par an.</p>		X		En effet, au titre de l'année 2022, une seule réunion du Comité National de Pilotage a été tenue le 22 février 2022. La session budgétaire au titre de l'exercice 2023 ne s'est tenue que le 25 mai 2023, au moment de notre intervention.
2	Réviser le manuel de procédures pour l'adapter aux activités du Projet.	<p>Manuel de procédures</p> <p>Le manuel de procédures administratives et comptables de l'Ecole des Mines, de l'Industrie et de la Géologie a été révisé pour que les dispositions qui y sont contenues soient applicables aux activités du CEA-EM-EMIG. Toutefois, il nous a été donné de constater que ce manuel n'est pas adapté aux activités du Projet notamment en ce qui concerne les procédures de planification et de gestion budgétaire, les procédures de gestion comptable et de reporting financier, les procédures de gestion de la trésorerie, la prise en compte des revenus générés, les indicateurs</p>			X	En effet, le manuel est en cours de révision en interne par l'équipe du Projet sur suggestion de la Banque.

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
		de performances, l'implication de l'AUA, etc.				
3	Accélérer les négociations avec la Banque pour le recrutement d'un auditeur interne.	Audit interne Dans le dispositif institutionnel, il n'a pas été prévu de recrutement d'un auditeur interne au niveau du CEA-EM-EMIG. Par conséquent, les activités de contrôle de la conformité des réalisations aux dispositions de manuel de mise en œuvre et de celles du manuel de procédures n'ont pas été réalisées au titre de la période sous revue.	X			Un auditeur interne a été recruté en 2023. Il a pris service le 15 février 2023.

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
4	Finaliser le recrutement du responsable de la comptabilité et de la gestion financière du Centre et le former aux spécificités du Projet.	<p>Organisation comptable</p> <p>Dans le dispositif organisationnel consacré dans le PAD, il est prévu le recrutement d'un responsable de la comptabilité et de la gestion financière au plus tard trois (03) mois après la mise en vigueur du Projet.</p> <p>À la date de notre intervention, bien que le processus de recrutement tire à sa fin, ce responsable n'a pas encore pris service. Toutefois, une convention a été signée avec un projet de la place pour un accompagnement en temps partiel de son Responsable Administratif et financier et de son Comptable aux activités comptables et financières du Centre.</p>			X	<p>Le processus de recrutement du responsable de la comptabilité et de gestion financière a abouti et le candidat retenu a pris service le 1^{er} juillet 2022.</p> <p>Toutefois, il n'a pas encore eu de formation. La formation est nécessaire avec l'entrée en vigueur du SYCEBNL au 1^{er} janvier 2024.</p>

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
GESTION DES IMMOBILISATIONS						
5	Améliorer le suivi des immobilisations acquises dans le cadre du Projet en codifiant tous les biens acquis dans le cadre du Projet et en soutenant les inventaires physiques réalisés par des procès-verbaux et des rapports d'inventaire.	<u>Inventaire et codification des immobilisations</u> Les travaux réalisés sur les immobilisations acquises par le Centre dans le cadre du Projet ont révélé l'absence de procès-verbal et de rapport d'inventaire, l'absence de code d'immobilisations sur environ 868 immobilisations.			X	Les immobilisations ont fait l'objet d'inventaire et de codification. Mais nous n'avons pas reçu les procès-verbaux d'inventaire.
PLANIFICATION ET GESTION BUDGÉTAIRE						
6	Préparer et soumettre au COPIL et à la Banque le PTBA dans les meilleurs délais pour approbation et validation.	<u>Validation du PTBA</u> Nos contrôles ont révélé que le PTBA n'est pas soumis au COPIL avant le 30 novembre de l'année précédente comme stipulé par les dispositions de l'accord de financement. Il n'est pas non plus soumis à la Banque dans les délais raisonnables.		X		Le COPIL devant approuver le PTBA de l'exercice 2023 ne s'est tenu que le 25 mai 2023, soit après 05 mois de mise en exécution du PTBA. L'AUA et la Banque Mondiale ont validé ledit PTBA le 06 avril 2023.
7	Requérir l'avis de non-objection explicite du bailleur de fonds pour tout dépassement de budget.	<u>Dépassement budgétaire</u> Nous avons constaté des dépassements budgétaires sur certaines lignes (acquisition de véhicule, réhabilitations) sans	X			Il n'y a pas eu de dépassement significatif au titre de l'exercice 2022. Il n'y a donc pas eu besoin de recourir à un avis de non-objection de la Banque.

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
		autorisation explicite du bailleur de fonds.				
GESTION COMPTABLE ET FINANCIÈRE						
8	<ul style="list-style-type: none"> - Accélérer la finalisation du recrutement du comptable principal ; - Remédier au cumul des tâches incompatibles du comptable. 	<p><u>Tenue de la comptabilité du Centre</u></p> <p>À la date de notre intervention, l'équipe du Projet n'était pas entièrement constituée. Le comptable principal recruté n'a pas encore pris service. Une convention a été signée avec un projet de la place (PRODEC) pour que son Comptable principal et son RAF assurent la gestion comptable du Projet en attendant le recrutement d'un comptable titulaire du Centre. Le comptable du PRODEC a rencontré des difficultés pour sécuriser les pièces comptables, n'étant pas sur place. Il a eu parfois du mal à suivre la traçabilité des pièces. Il a par ailleurs cumulé des tâches incompatibles d'autorisation, de détention, d'enregistrement et de contrôle.</p>			X	<p>Le nouveau comptable recruté a pris service le 1^{er} juillet 2022. Toutefois, il cumule toujours des tâches incompatibles compte tenu de la composition de l'équipe du Projet.</p>

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
9	Relire le manuel de procédures en l'adaptant aux dispositions de l'accord de financement et en détaillant les schémas comptables nécessaires.	Référentiel comptable utilisé Le référentiel indiqué dans les notes aux états financiers est le SYSCOHADA alors que le manuel de procédures révisé prévoit la tenue d'une comptabilité publique. Par ailleurs, le schéma général du système comptable ainsi que les schémas d'écritures ne sont pas proposés dans le manuel.			X	Le manuel de procédures est en cours de relecture en interne sur suggestion de la Banque.
10	Analyser les soldes des comptes en fin d'exercice	Production des Etats Financiers Les comptes du Projet n'ont pas fait l'objet d'analyse. Les imputations, les saisies, les états de rapprochement bancaire élaborés par le comptable ne sont pas validés par le RAF.		X		Les analyses de soldes n'ont pas été effectuées au titre de l'exercice sous revue.
11	Ouvrir un compte d'intérêt conformément aux dispositions de l'accord de financement.	Compte d'intérêts Le compte d'intérêt n'a pas été ouvert par le CEA-EM-EMIG.	X			Le compte d'intérêt a été ouvert mais n'a aucun solde actuellement.

RÉF.	RECOMMANDATIONS	CONSTATS	RA	NA	DA	COMMENTAIRES
PASSATION DE MARCHÉS						
12	<ul style="list-style-type: none"> - Etablir annuellement (ou à une autre périodicité fixée d'avance), un répertoire des prestataires pour les consultations restreintes, sur la base d'une manifestation d'intérêts en fin de chaque période précédente ; - Se limiter au répertoire pour toute consultation restreinte ; - Renforcer les capacités du Spécialiste en passation des marchés en général. 	<p><u>Passation des marchés</u></p> <p>Nos contrôles sur les dossiers de passation des marchés ont révélé que les demandes de cotations sont conduites en dehors du répertoire de prestataires préétabli et que les contrats sont signés avec des imprécisions (Le contrat type est reconduit avec des vides et des informations au choix non précisées).</p>	X			<p>En effet, un répertoire des prestataires a été mis en place et les consultations restreintes sont désormais faites sur cette base. Par ailleurs, le spécialiste en passation de marchés a reçu un renforcement des capacités financé par le Fonds Commun Sectoriel de l'Education.</p>

RA : Recommandation appliquée ; DA : Début d'Application de la recommandation ; NA : Recommandation Non Appliquée.

2. NOUVELLES RECOMMANDATIONS

*A l'issue de nos travaux, **deux (02) nouvelles faiblesses de contrôle interne** ont été identifiées et se rapportent à la gestion fiscale et à l'organisation comptable.*

1- GESTION FISCALE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
1	<p><u>Dettes fiscales</u></p> <p>Les dettes fiscales correspondant à l'ITS, aux retenues ISB et à la TVA n'ont pas fait l'objet de déclarations et de reversement à l'Administration fiscale au 31 décembre 2022.</p>	Redressement fiscal.	Procéder aux déclarations des impôts et taxes et leur règlement dans les délais requis.
<p><u>Commentaire de la Direction CEA-EMIG</u></p> <p><i>Nous prenons acte et les reversements ont déjà commencés sur l'exercice 2023.</i></p>			

2- ORGANISATION COMPTABLE

RÉF.	CONSTATS	RISQUES/ IMPACTS	RECOMMANDATIONS
2	<p><u>RFINA non cohérent au TER</u></p> <p>Le Rapport Financier Intérimaire Non Audité (RFINA) du second semestre présente quelques irrégularités le rendant incohérent avec le Tableau des Emplois et des Ressources (TER) au 31 décembre 2022.</p> <p>En effet, le rapprochement des soldes présentés dans le TER aux montants indiqués dans le RFINA fait ressortir les insuffisances suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le total des ressources s'élève à 900 048 558 F CFA dans le TER alors qu'il est de 905 867 441 F CFA au niveau du RFINA, soit un écart de 5 818 882 F CFA ; • les emplois par composante s'établissent à un montant de 801 007 383 F CFA dans le TER contre un montant de 806 886 265 FCFA au niveau du RFINA, soit une différence de 5 878 882 F CFA. 	<ul style="list-style-type: none"> • Etats financiers irréguliers ; • Communication d'informations irrégulières au bailleur. 	<p>Veiller à toujours rendre cohérents les Rapports Financiers Intérimaires Non Audités (RFINA) aux états financiers du Projet.</p>
<p><u>Commentaire de la Direction CEA-EMIG</u></p> <p><i>Nous prenons acte.</i></p>			